





Bulletin N°12 du 12 juillet 2023

Résumé de la semaine

Des orages en fin de semaine dernière avec des précipitations en quantités très hétérogènes. La situation hydrologique de quelques bassins se retrouve améliorée.

2 bassins sont en crise (arrêté préfectoral n°9 du 11 juillet 2023) :

Aune Sarthe Médiane

5 bassins sont en alerte renforcée :

Argance Gée Tusson+Anille+Veuve Vaige+Erve+Taude Vive Parence

2 bassins sont en alerte:

Brave Narais+Dué

© Pour les bassins en crise, alerte ou alerte renforcée, merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant ICI.

Cette semaine, merci de transmettre vos relevés ce jeudi avant 10h.

1 bassin est en vigilance:

Vègre Loir

Rappel des consignes à suivre

• En alerte et alerte renforcée

Il est indispensable de faire ses relevés de compteur chaque jeudi sur le site irrig'eau. En cas de questions, le service irrigation est joignable de préférence par mail ou sms.

Je respecte mon volume restreint : le volume hebdomadaire transmis par la DDT par mail et courrier fait fois.

En cas de crise

Interdiction d'irriguer sauf demande de dérogation à déposer auprès de la DDT. <u>PAS DE POSSIBILITE</u> <u>D'ARROSER AVANT L'ACCORD EXPLICITE DE LA DDT</u>.

Les dérogations sont accordées à condition d'être en règle vis-à-vis de la DDT (autorisation, récépissé de déclaration à la bonne société) et d'être à jour de ses relevés de compteurs (et ne pas avoir dépassé les volumes de chaque semaine, le courrier de la DDT fait foi).

La demande de dérogation initiale peut se faire en ligne : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-mesures-de-restriction-prelevement-eau

Ne pas envoyer la demande de dérogation, avant d'avoir saisi le relevé de compteur de la semaine.

Pour les semaines suivantes, en cas d'accord, la Chambre d'agriculture portera les demandes de report. Les conditions, notamment de relevés de compteur restent les mêmes. Nous vous tenons informés par mail, merci de les lire attentivement.

Point météo

Météo de la semaine passée

Période 05/07 au 11/07	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Le Lude	10	37	105
Villaines sous Malicorne	16	37	103
Volnay	24	34	100

Source: Weather Measures.

Le week-end dernier, des orages localisés avec des précipitations (pluies et grêle) en quantités très variables ont clôturé une semaine plutôt ensoleillée. Les températures sont remontées. La demande climatique a été de 5 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 13/07	Vendredi 14/07	Samedi 15/07	Dimanche 16/07	Lundi 17/07
Temps			90		1
T° min /max (°C)	12/27	13/28	17/25	14/25	13/27
Pluie (mm)	0.0	0.0	1	0.0	0.0
ETP (mm)	5.8	5.4	2.6	5.3	5.1
Vent (km/h)	5-20	5-45	15-50	15-50	5-15

Sources: Météociel/Pleinchamp - Commune Le Mans

Pour les prochains jours, le soleil devrait dominer même s'il sera parfois voilé par les nuages. Les températures devraient légèrement baisser tout en restant estivales. Les précipitations sont incertaines, on pourrait avoir quelques gouttes samedi. Le vent devrait souffler fort ce week-end, de vendredi soir à dimanche. La demande climatique variera entre 2.6 et 5.8 mm/j.

Périodes de sensibilité des cultures au stress hydrique

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades

Maïs



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

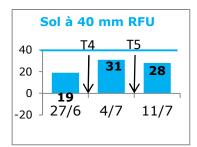
Conseils sur la conduite de l'irrigation

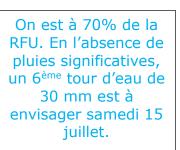
Maïs

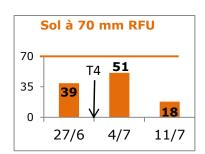
Les stades vont de 10 feuilles à grains en formation.

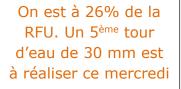
- Les parcelles semées en avril sont à floraison femelle, celles semées en mai n'ont pas encore atteint ce stade. La période de sensibilité maximale du maïs au stress hydrique se situe entre 10 jours avant la floraison femelle et trois semaines après. Cette période est cruciale car elle conditionne le rendement en assurant la viabilité des grains fécondés.
- Les situations étant très hétérogènes, même localement, il faut bien tenir compte des pluies tombées le week-end dernier pour caler correctement ses tours d'eau (1 jour d'arrêt pour 5 mm de pluies s'il y a au moins eu 15 mm).
- Dans tous les cas, il faut bien adapter ses apports en fonction du sol et des besoins de la culture, bien vérifier son matériel, éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) pour éviter tout gaspillage.

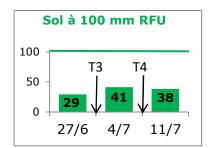
Bilan hydrique au 11 juillet pour un maïs à floraison femelle au Lude











On est à 38% de la RFU max. Sans pluies significatives, un 5^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager samedi 15 juillet.

<u>Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU</u>: état de la réserve au 11/7 = état de la réserve au 4/7 + pluies du 5/7 au 11/7 + irrigation – (Kc (maïs à floraison femelle) x ETP Le Lude du 5/7 au 11/7) = 31+10+30 - (1.15 x 37) = 28 mm.

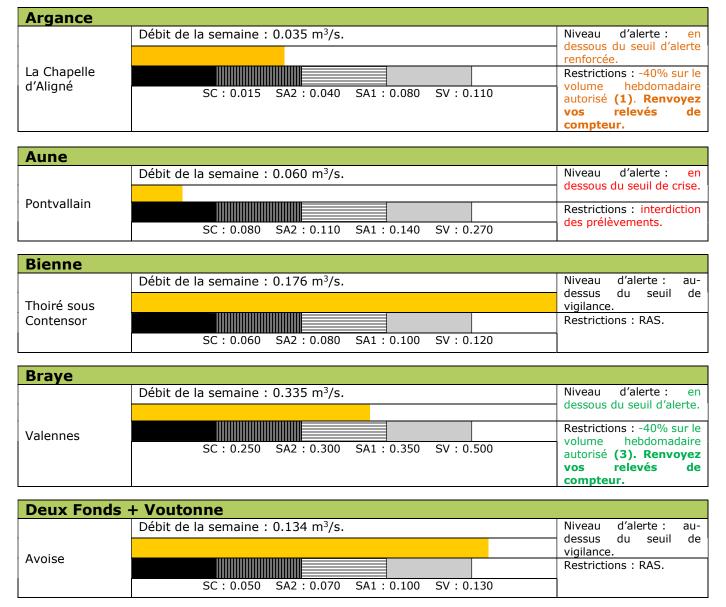
Spécial cénomanien

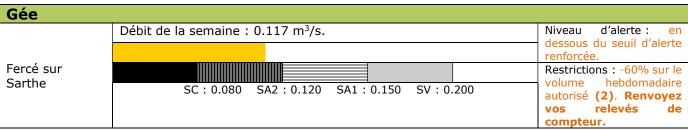
Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux caillouteux - semis du 5 mai). Il y a eu 8 mm de pluies. Les maïs sont à 17 feuilles. Un second tour d'eau de 30 mm a été réalisé le 10/7. On est à 57% de la RFU. En l'absence de pluies significatives, le prochain tour d'eau est à prévoir dimanche.

Parcelle de Vaas (sable sur argile - semis du 19 avril). Il y a eu 20 mm de pluies. Les maïs sont à floraison femelle. On est à 87% de la RFU. En l'absence de pluies significatives, le prochain tour d'eau est à prévoir début de semaine prochaine.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur irrig'eau en cliquant ICI.





⁽¹⁾ y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

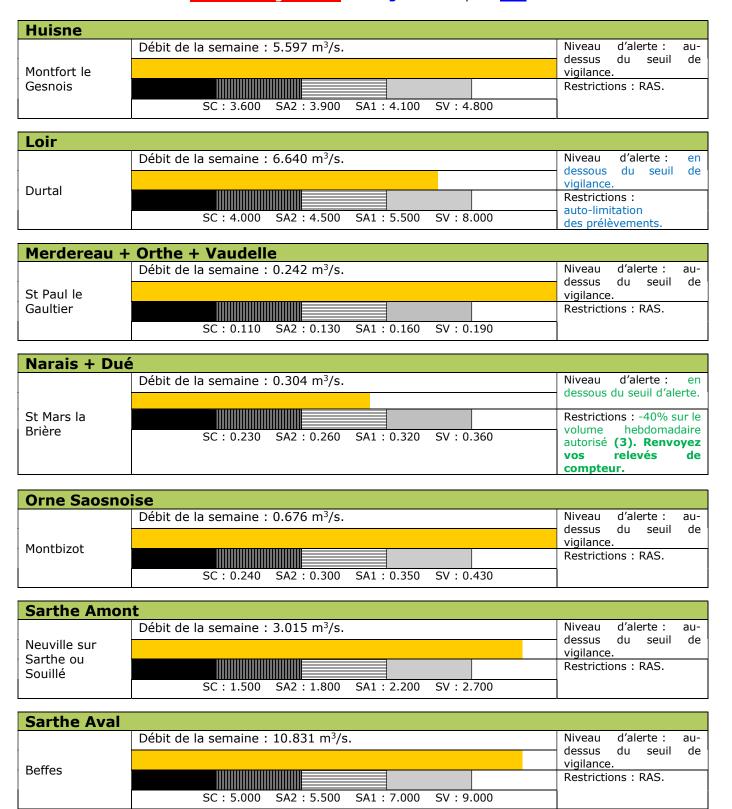
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance - SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée - SC : Seuil de crise

^{(2) -40%} si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

^{(3) -20%} si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur irrig'eau en cliquant ICI.

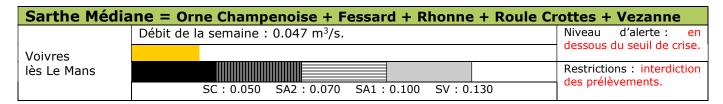


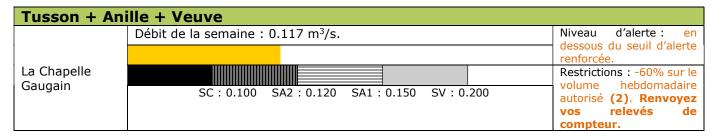
(3) -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance - SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée - SC : Seuil de crise

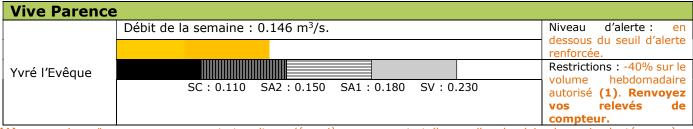
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur irrig'eau en cliquant ICI.





Vaige + Erve + Taude					
Bouessay	Débit de la semaine : 0.039 m³/s.	Niveau d'alerte : en			
		dessous du seuil d'alerte renforcée.			
		Restrictions : -60% sur le			
	SC: 0.015 SA2: 0.045 SA1: 0.095 SV: 0.150	autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.			

Vègre			
	Débit de la semaine : 0.565 m³/s.	Niveau d'alerte : en	
Asnières		dessous du seuil de vigilance.	
sur Vègre		Restrictions :	
	SC: 0.300 SA2: 0.400 SA1: 0.500 SV: 0.750	des prélèvements.	



(1) y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

(2) -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

 ${f SV}$: Seuil de vigilance – ${f SA1}$: Seuil d'alerte - ${f SA2}$: Seuil d'alerte renforcée – ${f SC}$: Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS Tél. 02.43.29.24.24

Reproduction interdite

Rédaction : Barbara MARTINEAU.

Avec le soutien financier de :

Comité de relecture : Barbara MARTINEAU, Marion MOINEAU, Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.







Retrouvez Inf'Eau sur https://bit.ly/InfEau